



CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011

A 20 H 45

GM/BS

L'an deux mil onze, le 20 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Maurepas, sous la présidence de Monsieur Georges MOUGEOT, Maire,

Etaient présents :

MM. MOUGEOT, CHAPPAT, MICLOT, Mme DOREMUS, MM. BELIAEFF, HAYE, VERGONZEEANNE TANGUY, Mmes DANTANT, SALL, DUCHENE, MM ALLAIRE, XARDEL, Mme ROSSI-CUVILLIER, M. ROLLAND, Mmes BINET (arrivée au point n°5), JOURDAIN, TRICOIT (arrivée au point n°2), MALAQUIN, WEILL, M. SINDOU-FAURIE, Mme HAMET (arrivée au point n°6)

Représentés :

M. LE GUERINEL,	par	Mme DOREMUS
Mme BELHOUS	par	Mme ROSSI
Mme METTETAL	par	M. MOUGEOT
Mme SCHWARTZMANN	par	Mme DANTANT
Mme MARCEROU	par	Mme DUCHENE
M. DUVAL	par	M. XARDEL
M. CARFANTAN,	par	M. HAYE
M. GUILLOT,	par	Mme MALAQUIN
M. BOUCHAUDON	par	M. SINDOU-FAURIE

Excusés :

M. MOULET
Mme MICHON

Secrétaire de séance :

M. CHAPPAT

COMPTE RENDU DE SEANCE

Ordre du jour :

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

SERVICE DIRECTION GENERALE

1. Convention entre le club de généalogie et la mairie de Maurepas.
2. Convention tripartite entre la commune de Maurepas, la Poste et Accesvision pour l'installation de cameras de vidéosurveillance.
3. Nouvelle demande de subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U) pour la vente des logements communaux.

COMMANDE PUBLIQUE

4. Attribution du marché de location des copieurs.

DRH

5. Transformation et création de poste.

SERVICES TECHNIQUES

6. Installation classée – Société ARGAN.

URBANISME

7. Consultation de la commune de Maurepas sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de Jouars-Pontchartrain.
8. Résidence Universitaire – Principes de déclassement des voiries.

Pour information

- Guide de la commande publique.

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

1. CONVENTION ENTRE LE CLUB DE GENEALOGIE ET LA MAIRIE DE MAUREPAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

2. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE MAUREPAS, LA POSTE ET ACCESVISION POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 3 abstentions : M. SINDOU-FAURIE (2), Mme WEILL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la ville de Maurepas, la Poste et ACCESVISION, dans le cadre du projet d'installation de vidéosurveillance sur la ville de Maurepas.

3. NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN (F.A.U) POUR LA VENTE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain pour la gestion 2011 pour la cession des trente cinq logements communaux et de signer tous les documents s'y rapportant.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE DE LOCATION DES COPIEURS

Reporté à un conseil municipal du mois de novembre 2011

5. TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 5 abstentions : M. SINDOU-FAURIE (2), Mmes WEILL, MALAQUIN (2)

DECIDE la transformation des postes suivants :

Suppression :

1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Création :

1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

6. INSTALLATION CLASSEE – SOCIETE ARGAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur l'implantation de l'établissement de la société ARGAN soumis à autorisations des installations classées

7. CONSULTATION DE LA COMMUNE DE MAUREPAS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE DE LA COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 1 abstention : Mme TRICOIT, 3 personnes ne prennent pas part au vote : M. SINDOU-FAURIE (2), Mme WEILL

DONNE un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Jouars-Pontchartrain arrêté par délibération du 1^{er} juillet 2011, aux vues des précisions apportées.

8. RESIDENCE UNIVERSITAIRE – PRINCIPES DE DECLASSEMENT DES VOIRIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 3 abstentions : M. SINDOU-FAURIE (2), Mme WEILL

DECIDE le principe du déclassement partiel des voies, réseaux et espaces communs du secteur selon plan annexé à la présente délibération, classés dans le domaine public communal

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune de Maurepas à engager la procédure d'enquête publique nécessaire au déclassement des voies, réseaux et espaces communs du secteur précité

DECLARE que les emprises exactes du foncier à déclasser seront précisées dans le cadre du dossier présenté à l'enquête publique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des promesses de vente sur les biens concernés par la procédure

PRECISE que le déclassement définitif, la désaffectation et l'affectation des biens nécessitent une délibération du conseil municipal après enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont au registre, signé les membres présents.

La séance est levée à 22h 00

Vu pour être affiché le **28 octobre 2011**,
conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Georges MOUGEOT

